

Extrait du Citoyens Unis pour Châtenay-Malabry

<http://cucm.lautre.net/nos-elus/conseil-municipal/centre-de-sante/article/pour-la-reorientation-du-centre>

Pour la réorientation du Centre Municipal de Santé

- Nos élus
- Conseil municipal
- Centre de Santé

Date de mise en ligne : lundi 3 juillet 2006

Copyright © Citoyens Unis pour Châtenay-Malabry - Tous droits réservés

En un vote du conseil municipal du 30 mars dernier, la majorité a défilé 70 ans de médecine sociale de qualité et de soins de proximité.

Pourtant, souvenons nous des promesses électorales de mars 2001, page 17 de la brochure intitulée : « Continuons ensemble avec Georges Siffredi » Il y est écrit :

« permettre à tous d'accéder à la prévention et à la santé »

« La défense de la santé publique est une mission à laquelle nous nous sommes attachés. En 6 ans, nous avons rénové et professionnalisé notre Centre municipal de Santé, étendu son ouverture toute l'année, y compris les mois d'été, et développé les services proposés. Nous souhaitons accroître et adapter toujours mieux ses actions préventives et thérapeutiques aux besoins de nos concitoyens. »

« Nos priorités : le Centre Municipal de Santé doit répondre toujours mieux aux besoins de la population

Nos actions : en plus des services existants au Centre Municipal de Santé, en ouvrir d'autres si nécessaire ».

Bilan : 6 ans après, le centre municipal de santé est fermé, les médecins licenciés et les patients priés de trouver un autre médecin traitant.

Pourtant, il y a encore moins d'un an et demi, lors du conseil municipal du 13 décembre 2004, la majorité notait à juste titre, les bienfaits des consultations pédicure existant depuis 1985 et mettait en place une consultation de podologie, aux tarifs les plus bas, - je cite-« plus bas que ceux de Bagneux : il faudra quand même le signaler à nos collègues de Bagneux, il faudra leur dire d'être un peu plus social ! » et Monsieur Siffredi ajoutait : « Quand le public a une majorité de droite qui pratique des tarifs très bas ; c'est vraiment social »

Bilan : la comparaison avec Bagneux, Fontenay-aux-Roses et même Le Plessis-Robinson n'est plus à l'avantage de la ville de Châtenay-Malabry, car leurs centres municipaux de santé sont modernes, vastes et rendent à leur population la mission de service public qu'ils doivent..

Alors contrairement aux bonnes intentions affichées, pourquoi la majorité municipale châtenaisienne s'est fourvoyée dans cette fermeture du centre de santé et dans l'arrêt des soins prodigués à ces concitoyens ?

En fait, cette décision semble être l'aboutissement d'un long processus mis en place par cette majorité au centre de santé : après la suppression de la phlébologie en 99, puis celle de cardiologie en 2003, privant toute la ville du seul cardiologue en exercice, ce fut le tour de l'ophtalmologie en 2005, provoquant des délais de rendez-vous particulièrement longs chez les deux seuls ophtalmo libéraux en ville. Néanmoins, et contre toute vraisemblance, dans le rapport au conseil municipal du 30 mars dernier, il était prétendu que l'activité diminuait continuellement. En fait la réduction de fréquentation était intentionnelle par arrêt progressif de l'ensemble des activités et réduction des heures d'ouverture du centre. Car la demande, au contraire, ne faisait que s'amplifier, induisant des attentes de plusieurs heures avant de pouvoir rencontrer un médecin.

Au 3 juillet 2006, il est encore temps pour ce conseil municipal de prendre une décision plus conforme à l'attente des Châtenaisiens, car ce qu'un vote au conseil municipal a défilé, un autre vote peut le refaire.

C'est pourquoi nous faisons ce vœu, qui, nous espérons, permettra à la majorité de se ressaisir, de la réouverture d'un centre municipal de santé à Châtenay-Malabry.

Cela au plus vite, pour ne pas laisser la population, celle en particulier de la Butte Rouge, trop longtemps dans l'absence de soins. Nous souhaitons l'ouverture d'un centre de santé dans des locaux rénovés (les anciens locaux n'avaient pas été repeints depuis une quinzaine d'années), équipés de machines modernes en particulier pour les soins dentaires et l'échographie, avec un plateau technique élargi : cardiologue et ophtalmologie en particulier mais aussi centres de dépistage anonyme et gratuit du VIH et de l'hépatite ainsi que les vaccinations gratuites qui avaient été supprimés début 2006 par le département mais que Monsieur Sarkozy incite vivement à reprendre par les municipalités. Il est aussi primordial que le mode de fonctionnement de ce centre soit adapté aux modes de vie des usagers : ouverture tard le soir et le samedi, rendez-vous en médecine générale en plus des journées sans rendez-vous pour éviter des après-midi d'attente. Le nombre d'heures de médecine générale et des spécialités sera revu en fonction des besoins réels : réduits en 2006 à un petit mi-temps, les consultations de médecine générale

sont à comparer avec celles du Plessis pour plus d'un temps plein .

Voilà rapidement ce que pourrait être le centre municipal de santé si la majorité actuelle ne refusait plus d'assumer cette mission de service public dévolue à chaque municipalité, dans le contrat qui la lie à chacun de ses concitoyens. Et nous savons tous dans cette assemblée, que l'effort financier à consentir est peu de chose par rapport aux dépenses communales, par exemple il correspond tout au plus à 2 fois celui de la fête de Noël pour un centre de santé ouvert toute l'année . Alors que chacun d'entre nous ait le coeur d'entendre ces vieilles personnes ou ces mères de famille qui, pour certaines, n'iront tout simplement plus se faire soigner. C'est notre souhait et nous espérons ce soir, un vote majoritaire favorable à la réouverture d'un centre municipal de santé à Châtenay-Malabry.

Monsieur Georges SIFFREDI, Maire de Châtenay-Malabry, Président de la Communauté d'Agglomération des Hauts-de-Bièvre : Quand vous voulez que nous distribuions un document pour que tout le monde l'ait, donnez-le en entier. Apparemment, le document que nous avons ne comprend pas les derniers paragraphes que vous venez d'évoquer, concernant Colombes par exemple. Nous avons fait trente-neuf photocopies d'un document qui n'est pas la dernière mouture.

Pour ce qui concerne ce voeu, lors de la séance du Conseil Municipal du 30 mars 2006, la délibération portant sur la création d'un espace prévention santé a été adoptée par trente voix pour et neuf voix contre. Seule Madame CANET avait alors exposé son point de vue. Après l' avoir écoutée attentivement, j' avais répondu à toutes ses interrogations.

Lors du Conseil Municipal suivant, le 15 mai 2006, une question orale avait été posée sur ce même sujet, à laquelle j'ai, de nouveau, répondu point par point. Aujourd'hui encore, plus de trois mois après la délibération portant sur la création d'un espace prévention santé, vous nous soumettez un vreu qui, sur le fond, soulève les mêmes questions et appelle donc, de ma part, les mêmes réponses.

Aussi, je vous invite à relire les procès-verbaux des deux derniers Conseils Municipaux. À mon sens, le seul fait nouveau a été relaté par un article paru samedi 1^{er} juillet dans le journal Le Parisien, qui s'intitule : « Châtenay-Malabry, l'élue de l'opposition débusqué dans un placard. » Que dit cet article ? « À Châtenay-Malabry, une élue de l'opposition a été découverte hier après-midi dans un placard du centre municipal de santé de la Butte-Rouge. Vers seize heures, alors que l'établissement fermait définitivement ses portes, la mairie ayant décidé de le remplacer par un espace prévention, le médecin du site, accompagné par une responsable du CCAS, a effectué un dernier tour des locaux pour s'assurer que tout était en ordre et fermé. Au premier étage, en ouvrant un placard attenant au cabinet médical, ils ont eu la surprise de découvrir Geneviève COLOMER, mal installée dans sa cache, qui s'est enfuie sans demander son reste. En fait, la chef de file du collectif contre la fermeture de cet établissement, qui manifestait hier soir une nouvelle fois dans le quartier, avait été désignée pour se faire enfermer dans les lieux. Elle devait ensuite ouvrir la porte aux manifestants qui entendaient occuper les lieux. Pour tenir le siège, l'élue n'avait pas oublié d'embarquer quelques vivres dans son sac à dos. L'intéressée reste bonne perdante : Â« J'aurais préféré que cela se passe autrement, mais c'est loupé ! Â » »

La lecture de cet article pourrait prêter à rire... Mais en l'occurrence, il ne s'agit pas d'une simple blague de potaches, car c'est un élu de la République qui est en cause. Je vous l'affirme : la démocratie n' est pas un jeu ! Elle trouve son fondement dans le respect des règles. En tant qu'élue, vous êtes non seulement tenue de les respecter, mais vous devez d'être exemplaire. Or, quel exemple croyez-vous donner en agissant comme vous l'avez fait ? On ne peut entrer dans des locaux publics comme dans une auberge espagnole, Madame COLOMER ! Vous ne pouvez ignorer que l' accès à ces locaux est soumis à des règles, et que si celles-ci ne sont pas respectées, c'est la démocratie elle-même qui est bafouée. Il m'appartient donc, en tant que maire, et en tant que dépositaire de l'ordre public, de les faire respecter. J'ai donc décidé de saisir l'avocat de la Ville, afin qu'il vérifie si les conditions de dépôt d'une plainte pour violation de domicile sont réunies. . . Je mets donc ce voeu aux voix. . .